

**RÈGLEMENT 2020-365 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 880 000 \$ ET UN
EMPRUNT DE 880 000 \$ CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION
AUTOPOMPE-CITERNE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le « Règlement 2020-365 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de 880 000 \$ concernant l'achat d'un camion autopompe-citerne » a franchi les étapes suivantes :

- Avis de motion donné le 5 mai 2020;
- Présentation du projet de règlement le 5 mai 2020;
- Adoption par le conseil le 2 juin 2020;
- Approbation par les personnes habiles à voter entre le 22 juin et le 6 juillet 2020;
- Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec le 11 septembre 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal de Saint-Dominique situé au 467, rue Deslandes à Saint-Dominique, aux heures habituelles de bureau.

Donné à St-Dominique, ce 15 septembre 2020.

CHRISTINE MASSÉ
Directrice générale et secrétaire-trésorière